

Réunion du lundi 13 janvier 2025

Déclaration liminaire de la Fédération Syndicale Unitaire

La FSSSCT est aujourd'hui réunie à titre exceptionnel puisque l'ordre du jour traitera d'un événement qui l'est tout autant : l'attentat du 13 octobre 2023 à la cité scolaire Gambetta Arras qui a coûté la vie à un enseignant Dominique Bernard, et blessé de manière directe et indirecte des personnels engagés auprès des élèves.

En janvier 2025, nous pensons toujours à nos collègues et à tous les agent.es et les élèves qui poursuivent leur travail de reconstruction et qui restent profondément marqués par les événements.

Les résultats du travail d'enquête sont attendus par les membres de la communauté éducative d'Arras et par les personnels de l'académie de Lille. Mais cette enquête dépasse largement les contextes arrageois ou académique tant cet attentat a percuté l'exercice du métier de l'ensemble des personnels de l'Education nationale et a renforcé une profonde inquiétude et des questionnements quant à la capacité de l'employeur à protéger ses agent.es.

L'enquête F3SCT ne vise pas à chercher des erreurs, des fautes ou des coupables ce dont se chargera l'institution judiciaire. Elle analyse a posteriori un contexte professionnel et le déroulement des faits et de la gestion de ceux-ci afin d'en dégager des procédures les plus protectrices lors d'un événement traumatique, ici au déclenchement exogène.

A ce titre, nous souhaitons revenir sur le démarrage des travaux d'enquête des représentant.es des personnels que nous sommes. Malgré la qualité des travaux réalisés, nous nous devons de dénoncer des éléments qui ont pour la FSU des entraves à l'exercice du droit à enquête par les représentant.es des personnels en F3SCT :

- La lenteur, voire les freins de l'administration à nous transmettre les premiers éléments de contexte,
- La non-transmission des mains courantes obligatoires en cas de crise que ce soit de l'établissement ou du rectorat,
- La préemption de 11 entretiens dits stratégiques par l'administration dépossédant les représentants des personnels de leur droit d'écoute du terrain,
- L'obligation pour la délégation des personnels de travailler de manière paritaire ce qui a pu freiner la programmation d'entretiens, faute de disponibilité des membres désignés par l'administration et qui a parfois entravé la parole des personnels entendus.

Le caractère exceptionnel de l'événement étudié ne doit pas favoriser une application exceptionnelle ou adaptée du droit à enquête. Dès le départ, la FSU s'est opposée au protocole d'enquête imposé par l'administration. A la fin de la première phase d'enquête, nous confirmons le refus de réitérer cette procédure pour une enquête quel que soit le degré de gravité de l'accident étudié.

Pour la FSU, le travail rendu et voté ce jour doit servir de base à une amélioration de la prévention primaire, secondaire et tertiaire de ce type de risque qui est désormais un risque professionnel à part entière. La réponse de l'institution et les moyens qui y seront alloués permettront ou non de rassurer les équipes quant à l'investissement plein et entier de l'employeur à leur garantir des conditions de travail sûres et sécurisées.

A ce titre, la FSU demande un Groupe de Travail de suite pour une présentation des réponses de l'administration et un suivi dans la durée de la mise en œuvre opérationnelle des engagements de l'employeur. Elle demande également que les préconisations soient transmises au niveau ministériel pour les sujets qui l'engagent et que soit partagés les travaux et les préconisations sur tout le territoire national puisque le risque est non seulement réel mais toujours aussi élevé. S'il n'est pas question de rendre l'environnement de travail des personnels anxio-gène, il est cependant nécessaire que toutes les mesures de prévention et de culture de la gestion de crise se diffusent auprès de tous les personnels en charge de la sécurité et de sûreté des agent.es. la FSU rappelle que le coût financier de la prévention est infiniment moins élevé que le coût de la réparation : l'investissement humain et financier pour rendre opérationnelles les préconisations doit être programmé en dehors d'une vision à court terme d'économies budgétaires.

La FSU souligne la qualité des échanges au sein de la délégation d'enquête et adresse ses plus sincères remerciements à Madame Warin et Monsieur Loire, du cabinet d'expert Secafi, pour leur accompagnement, la qualité de leurs analyses et la pertinence de la méthodologie proposée.

L'accompagnement expert des travaux d'enquête par un cabinet extérieur neutre et non exposé professionnellement au risque qu'il questionne, ni à sa gestion, participe à l'objectivation des expériences et apporte un recul indispensable.

La FSU rappelle que l'enquête n'est pas terminée et que la phase 2 d'étude de la gestion de crise dans les écoles, établissements et structures de l'Arrageois doit être déployée immédiatement afin de terminer l'ensemble de l'enquête au plus tard en juillet 2025 soit 2 ans après l'attentat, délai qui nous semble raisonnable à la fois pour les membres de la F3SCT et pour les agents et agentes concerné.es. Un avis sera déposé en ce sens.

Un deuxième point est prévu à l'ordre du jour et concerne également un événement traumatique : le suicide d'une personnel agente administrative affectée en établissement. Nous rappelons que la F3SCT académique a compétence sur l'ensemble des structures écoles collèges lycées et que l'administration doit nous informer de tout événement grave afin que nous puissions exercer notre droit à enquête, comme a été obligé de le rappeler le ministère en début des orientations stratégiques ministérielles de 2024.

Dans cette académie et malgré les avis déjà déposés, la transmission des informations n'est pas garantie ni systématisée et souffre de l'absence de procédure d'alerte des représentant.es des personnels. La FSU ne cesse d'alerter à tous les niveaux de l'augmentation des actes suicidaires et du mal-être des personnels de l'Education nationale en lien direct avec les organisations du travail et les réformes incessantes. Nous constatons dans les comités médicaux l'augmentation des dossiers pour troubles anxio-dépressifs avec demande de mise en retraite anticipée pour invalidité. Nous avons découvert fortuitement que l'académie communiquait une fiche procédure d'alerte suicide sur le site eduline alors que les actes suicidaires se multiplient dans l'académie et que plusieurs enquêtes accident de service doivent être mises en œuvre. Ce sujet nous semble mériter des travaux dans le cadre du dialogue social et doit faire l'objet d'un axe du PAPRI Pact académique (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail).



ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL